

Ville de
Breil sur RoyaDEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers :**

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 07 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

DELIBERATION**N° 26/2023**

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

OBJET :

**Engagement dans le
projet Interreg VI A
Alcotra France-Italie
2021/27**

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est engagée dans le projet Interreg VI A Alcotra France-Italie 2021/27 « un voyage de merveille : vers 2028, le centenaire de la ligne Cuneo-Vintimille-Nice ».

La communauté transfrontalière, tragiquement marquée par les intempéries des 2 et 3 octobre 2020 doit renouveler son image. Ce projet prépare le territoire transfrontalier à une relance touristique durable, inclusive et familiale, en vue du centenaire de la ligne Cuneo-Vintimille-Nice en 2028. L'objectif est de favoriser la reprise économique dans les vallées Vermenagna-Roya après la pandémie et la tempête Alex, c'est-à-dire développer un tourisme durable à partir de la valorisation du chemin de fer Cuneo-Vintimille-Nice, saisir l'opportunité du Centenaire en 2028 en créant les conditions pour qu'il soit un produit touristique transfrontalier pour les familles (touristes et population locale) et adaptable aux différents besoins (âge, intérêts, temps disponible). Un produit touristique innovant, en synergie avec le patrimoine culturel, utilisable de manière expérientielle, inclusive, physique et virtuelle, grâce aux outils multimédias et numériques, afin d'augmenter la fréquentation des visiteurs, en particulier dans les villages de la vallée, actuellement négligés par

les flux qui les traversent de Turin-Cuneo à la Ligurie ou à la Côte d'Azur, en train, en vélo et, après l'ouverture du Col de Tende, en voiture.

Ce projet regroupe divers partenaires français et italiens, à savoir :

- La commune de Breil-sur-Roya (FR),
- La commune de Tende (FR),
- La CARF (FR),
- L'Association de l'Écomusée de la Roya (FR),
- La commune de Borgo san Dalmazzo (IT),
- La commune de Robilante (IT),
- La commune de Roccavione (IT),
- La commune de Vernante (IT),
- La commune de Limone (IT),
- L'A.T.L. entreprise touristique Locale de Cuneo (IT),
- L'Association Art.ur (IT).

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Programme : Interreg VI A Alcotra France-Italie 2021/27
- Titre du projet : « un voyage de merveille : vers 2028, le centenaire de la ligne Cuneo-Vintimille-Nice »
- Budget global : 2 997 363,50 €
- Budget éligible à la Commune : 586 937,50 €, avec un autofinancement de 117 387,50 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'engagement dans le projet Interreg VI A Alcotra France-Italie 2021/27.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention publique pour la réalisation du projet et à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN